

➤ Les actions collectives

Pour soutenir vos activités commerciales et artisanales, l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural des Vallons de la Tour intervient pour :

➤ Participer aux actions collectives organisées par le Groupement Économique des Vallons de la Tour (GEVT) et notamment pour :

- Mettre en place des animations commerciales et artisanales,
- Créer des outils de communication et promotion collectifs,
- Développer la carte Festival (carte de fidélité collective).

➤ Dynamiser le commerce non sédentaire en :

- Soutenant l'association des marchés,
- Participant au développement de la vente directe.

➤ Soutenir les actions des communes en :

- Renforçant les pôles commerciaux existants et attractifs,
- Définissant un plan d'actions pour valoriser les centres-bourgs,
- Accompagnant l'installation de commerçants ou artisans.

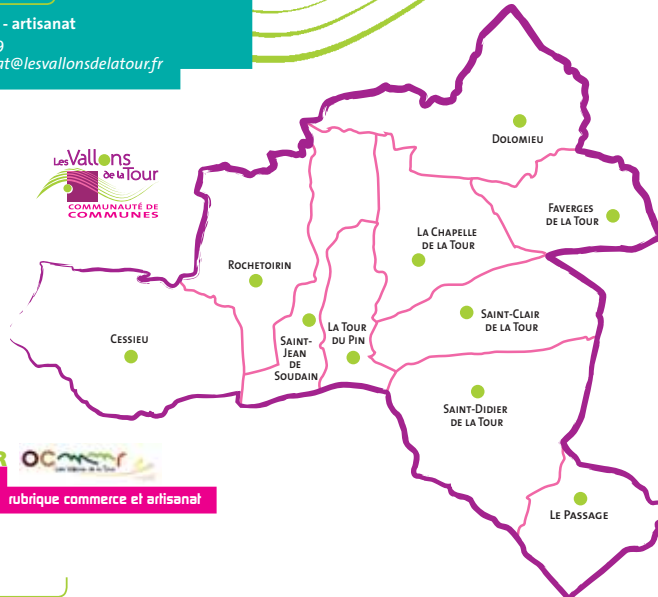
➤ Promouvoir les entreprises locales en :

- Organisant des manifestations pour promouvoir certains métiers,
- Créant et diffusant des documents d'information sur l'économie locale.



➤ Pour tout renseignement

Service commerce - artisanat
Tél. : 04 74 97 05 79
commerce.artisanat@lesvallonsdelatour.fr



➤ D'INFOS SUR www.lesvallonsdelatour.fr
rubrique commerce et artisanat

Partenaires



rhône-Alpes



Ainsi que les communes des Vallons de la Tour

Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural des Vallons de la Tour



COMMERÇANTS & ARTISANS

Pour vous

- Des actions collectives
- Des aides financières
- Un service d'accompagnement

Un plein d'actions pour soutenir votre activité!



Si vous êtes commerçant ou artisan, vous pouvez profiter de nombreuses actions mises en place par les Vallons de la Tour pour soutenir votre activité et notamment d'une aide financière pour participer à vos travaux de modernisation !

> Pour participer au dynamisme économique local, la Communauté de communes des Vallons de la Tour met en place une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural dédiée aux activités commerciales et artisanales. Ce dispositif complet a pour objectif, au travers d'interventions directes aux entreprises ou d'actions collectives, d'aider les commerçants et artisans dans leur activité.

> Grâce à ce dispositif, les Vallons de la Tour contribuent ainsi au maintien et au développement de l'emploi, à proposer une offre de services adaptée aux besoins des habitants, à renforcer l'attractivité locale et donc éviter l'évasion commerciale en dehors du territoire.

Cette opération est un dispositif partenarial qui bénéficie du soutien financier et technique de l'État (à travers un Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère, la Communauté de communes des Vallons de la Tour, le Groupement Economique des Vallons de la Tour, les Chambres Consulaires, les communes.



QUELLES ACTIONS POUR VOUS, ARTISAN ET COMMERÇANT ?

L'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural des Vallons de la Tour vous propose :

- > **DES ACTIONS COLLECTIVES** pour dynamiser et promouvoir le commerce de proximité et l'artisanat local,
- > **DES SUBVENTIONS** pour co-financer des projets d'amélioration et de modernisation de vos entreprises,
- > **UN ACCOMPAGNEMENT** et des rencontres pour s'informer et échanger.



L'aide financière

Pour vous aider à développer et pérenniser votre activité, profitez d'une aide financière sous forme de subvention pour réaliser vos projets de modernisation !

Qui est concerné ?

Les aides financières sont accordées aux ENTREPRISES ARTISANALES, COMMERCIALES et de SERVICES (hors pharmacies, professions libérales, activités liées au tourisme, agences immobilières, d'assurance, de voyages), présentes sur le territoire des Vallons de la Tour et inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers.

Les entreprises doivent en outre :

- exercer une activité à l'année,
- occuper des locaux d'exploitation à titre non précaire,
- réaliser un Chiffre d'affaires annuel conforme au seuil fixé par l'État,
- être à jour de ses cotisations sociales et charges fiscales.



Pour quels travaux ?

Les aides viennent cofinancer des TRAVAUX DE MODERNISATION ET D'AMÉLIORATION des entreprises commerciales et artisanales.

Elles portent notamment sur :

- la rénovation de vitrine, de devantures ou de façades,
- la modernisation des locaux et l'agencement de l'espace d'accueil et de vente,
- la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- les investissements pour développer la capacité de l'outil de production ou sa performance,
- l'acquisition d'équipements de sécurité ou de mise aux normes.

Combien ?

L'aide directe accordée s'élève à 20 % maximum de l'investissement (hors financement crédit-bail) dont le montant est plafonné.

À NOTER

Les travaux ne doivent pas être engagés avant d'avoir reçu l'accusé de réception du dossier par les Vallons de la Tour. Si elle est accordée, l'aide est versée après réalisation des travaux sur présentation des factures acquittées.

Comment en bénéficier ?

Les entreprises intéressées doivent remplir, avec l'aide de l'animatrice des Vallons de la Tour, UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION, accompagné de pièces justificatives et de la présentation du projet.

L'attribution de la subvention, ainsi que son montant, sont ensuite décidés par un comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires de l'opération.

Le recours à des entreprises locales pour réaliser les travaux est apprécié.

Le service d'accompagnement

Pour vous aider dans votre activité au quotidien, les Vallons de la Tour vous proposent aussi de :

- > Participer à des réunions d'information proches de chez vous sur des thèmes liés à la gestion de l'entreprise,
- > Intégrer des formations individuelles ou collectives à moindre coût pour améliorer ou développer vos compétences,
- > Être accompagné dans la transmission ou reprise d'entreprise sur le territoire.

